

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL de DREUIL-lès-AMIENS**

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance plénière publique, sous la présidence de Monsieur Michel THIEFAINE, Maire.

Etaient présents les Conseillers formant la majorité des Membres en exercice.

**Absents excusés** : Monsieur Bertrand BONNEVAL qui donne pouvoir à Monsieur Pierre POURCHEL, Monsieur Michel COLSON qui donne pouvoir à Monsieur Bernard ROBIDA, Monsieur Hubert CAGNARD et Monsieur Mickaël DECOUTURE.

**Absent** : Monsieur Joël HERMEL.

**Date de la convocation** : 13.04.2011

**Date d'affichage** : 28.04.2011.

**Nombre de conseillers en exercice** : 12. **Présents** : 07. **Votants** : 09 (dont 2 pouvoirs).

Monsieur Pierre POURCHEL a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET** : **Concours du Receveur - Attribution d'indemnité.**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et Etablissements publics locaux,

- décide d'accorder à **Madame Catherine GUILBERT**, Trésorier d'Amiens Banlieue et Amendes, l'indemnité de conseil ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



**Michel THIEFAINE**

